



Société anonyme au capital de 307 968,32 €
Siège social : 26, rue Brunel – 75017 Paris
414 488 171 R.C.S. Paris

NOTE COMPLEMENTAIRE

A la note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion :

- de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris des 19 248 020 actions constituant le capital de la société Exonhit Therapeutics,
- du placement auprès du public d'un nombre minimum de 1 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 16 000 €, susceptible d'être porté à un montant nominal de 18 400 € par l'émission de 150 000 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice en totalité de la Clause d'extension, et à un montant nominal maximum de 21 160 € par l'émission de 172 500 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice en totalité de l'Option de surallocation,
- de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris d'un maximum de 1 600 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société bioMérieux, d'un montant nominal de 25 600 €, et
- de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris d'un maximum de 125 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés, d'un montant nominal de 2 000 €.

Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert, au Placement Global et à l'augmentation de capital réservée à bioMérieux : entre 2,50 € et 2,89 € par action.

Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre Réservée aux Salariés :
entre 2 € et 2,31 € par action.

La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 9 novembre 2005 et une notice complémentaire sera publiée ultérieurement.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 et L. 621-8-1 I du Code monétaire et financier et de son Règlement général, notamment des articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 05-757 en date du 9 novembre 2005 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus est composé :

- du document de base, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 17 octobre 2005 sous le numéro I.05-128 ;
- de la note d'opération ayant reçu le visa n° 05-752 en date du 7 novembre 2005 ; et
- de la présente note complémentaire.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de ExonHit Therapeutics (26, rue Brunel – 75017 Paris) et des établissements financiers habilités à recevoir des ordres de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) et sur le site Internet de ExonHit Therapeutics (<http://www.exonhit.com>).



CORPORATE &
INVESTMENT BANKING
Teneur de Livre

SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|---|
| 1. | PERSONNES RESPONSABLES | 2 |
| 1.1 | Responsable du prospectus..... | 2 |
| 1.2 | Attestation du responsable du prospectus | 2 |
| 1.3 | Responsable de l'information..... | 2 |
| 1.4 | Attestation du <i>Listing Sponsor</i> et du prestataire de services d'investissement | 2 |
| 2. | ERRATUM | 4 |

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du prospectus

Monsieur Bruno Tocqué, Président du Directoire de ExonHit Therapeutics (ci-après “**ExonHit Therapeutics**” ou “**la Société**”).

1.2 Attestation du responsable du prospectus

“A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de ExonHit Therapeutics. Elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent prospectus avec les informations financières historiques, ainsi qu’à la lecture de l’ensemble de ce prospectus.

Les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2004 ont fait l’objet d’un rapport d’audit sans réserve, avec une observation de la part des commissaires aux comptes. Sans remettre en cause leur opinion, les commissaires aux comptes attirent l’attention des actionnaires sur le point suivant exposé dans la note 2.11 de l’annexe aux comptes consolidés concernant les provisions pour risques et charges et engagements de retraite : une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour la première fois sur l’exercice 2004 comme un changement de méthode conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC. Ce rapport figure au paragraphe 5.3.1.3.2 du document de base.

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 ont fait l’objet d’un rapport de certification sans réserve, ni observation de la part de Ernst & Young Audit.”

Monsieur Bruno Tocqué

Président du Directoire

1.3 Responsable de l’information

Monsieur Philippe Rousseau
Directeur Financier
26, rue Brunel – 75017 Paris
Téléphone : +33 (0)1 58 05 47 00
Fax : +33 (0)1 58 05 47 19
Mél : [mailto : infofi@exonhit.com](mailto:infofi@exonhit.com)

1.4 Attestation du *Listing Sponsor* et du prestataire de services d’investissement

“Société Générale, *Listing Sponsor* et Prestataire de services d’investissement confirme avoir effectué en vue de l’admission des actions ExonHit Therapeutics aux négociations sur le marché Alternext d’Euronext Paris, les diligences professionnelles d’usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification de documents produits par ExonHit Therapeutics et d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel du groupe ExonHit Therapeutics, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type d'Euronext Paris pour Alternext.

La Société Générale atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par ExonHit Therapeutics à Société Générale, cette dernière les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Société Générale de souscrire aux actions ExonHit Therapeutics, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par ExonHit Therapeutics ou ses commissaires aux comptes.”

Fait à Paris-La Défense, le 9 novembre 2005

Société Générale

Société Générale

Listing Sponsor

Prestataire de services d'investissement

Brigitte Richard-Hidden, *Directeur Associé*

Brigitte Richard-Hidden, *Directeur Associé*

2. ERRATUM

- Sur la **page de couverture du prospectus**, dans le **résumé du prospectus** (page 7, rubrique “Augmentation de capital réservée à bioMérieux”) et dans le paragraphe “**6.3.1 Modalités de l’augmentation de capital réservée à bioMérieux**” de la note d’opération, il convient de lire 1 600 000 au lieu de 2 000 000 s’agissant du nombre maximum d’actions nouvelles faisant l’objet de l’augmentation de capital réservée à bioMérieux.

- Dans le **résumé du prospectus**, il convient de lire le paragraphe “**Dilution**” comme suit :

Un actionnaire détenant 1% du capital avant opération et ne souscrivant à aucune augmentation de capital détiendrait, après Offre (y compris exercice en totalité de la Clause d’extension et de l’Option de surallocation), après augmentation de capital réservée à bioMérieux et après Offre Réservée aux Salariés (supposée intégralement souscrite) 0,87% du capital. Dans les mêmes hypothèses, et en retenant un Prix d’Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 2,69 €), la quote-part des capitaux propres par action passerait de 0,44 € à 0,69 €.

- Dans le **résumé du prospectus** et dans le paragraphe “**3.2 Capitaux propres et endettement**” de la note d’opération, il convient de lire le tableau relatif aux informations complémentaires sur l’endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme comme suit :

| En milliers d’euros (k€) | 30 septembre 2005 |
|---|-------------------|
| A. Trésorerie | 780 |
| B. Instruments équivalents | 5 165 |
| C. Titres de placement | - |
| D. Liquidités (A+B+C) | 5 945 |
| E. Créances financières à court terme | - |
| F. Dettes bancaires à court terme* | 453 |
| G. Parts à moins d’un an des dettes à moyen et long terme* | 2 991 |
| H. Autres dettes financières à court terme | 849 |
| I. Dettes financières à court terme (F+G+H) | 4 293 |
| J. Endettement financier net à court terme (I-E-D) | (1 652) |
| K. Emprunts bancaires à plus d’un an | 122 |
| L. Obligations émises | - |
| M. Autres emprunts à plus d’un an | - |
| N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M) | 122 |
| O. Endettement financier net (J+N) | (1 530) |

* *intérêts courus inclus*

- Dans l’alinéa “**Capitaux propres et résultat net**” du paragraphe “**5.3.3. Eléments d’appréciation du prix**” de la note d’opération, il convient de lire les informations suivantes comme suit :

En supposant la réalisation de l’augmentation de capital dans le cadre de l’Offre et de l’augmentation de capital réservée à bioMérieux (cf. paragraphe 6.3), à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 2,69 €), et la réalisation de l’Offre Réservée aux Salariés, à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 2,15 €), les capitaux propres, le résultat net et la capacité d’autofinancement par action de la Société au 30 juin 2005 s’établiraient comme suit :

| | Après Offre, augmentation de capital réservée à bioMérieux et Offre Réservée aux Salariés | | | |
|--|---|---|---|---|
| | Avant émission | Avant exercice de la Clause d’extension et de l’Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d’extension et hors exercice de l’Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d’extension et de l’Option de surallocation |
| Capitaux propres (en milliers d’euros) (k€) ⁽¹⁾ | 8 463 | 14 482 | 14 880 | 15 339 |
| Résultat net (k€) | - 2 200 | - 2 200 | - 2 200 | - 2 200 |
| Capacité d’autofinancement (k€) | - 1 787 | - 1 787 | - 1 787 | - 1 787 |
| Nombre d’actions composant le capital | 19 248 020 | 21 860 008 | 22 010 008 | 22 182 508 |
| Capitaux propres par action (en euros) (€) | 0,44 | 0,66 | 0,68 | 0,69 |
| Résultat net par action (€) | - 0,11 | - 0,10 | - 0,10 | - 0,10 |
| Capacité d’autofinancement par action (€) | - 0,09 | - 0,08 | - 0,08 | - 0,08 |

⁽¹⁾ Capitaux propres au 30 juin 2005 diminués (a) des frais juridiques, comptables et administratifs et (b) de la rémunération globale de la banque introductrice (cf. paragraphe 8.1 de la présente note d’opération) et majorés du produit brut de l’émission des actions nouvelles

- Dans le paragraphe “**9.1. Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l’Offre, de l’augmentation de capital réservée à la société bioMérieux et de l’Offre Réservée aux Salariés**” de la note d’opération, il convient de lire les informations suivantes comme suit :

Sur la base d’un Prix de l’Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 2,69 € par action), le produit brut de l’émission de 2 611 988 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l’Offre, de l’augmentation de capital réservée à bioMérieux et de l’Offre Réservée aux Salariés (supposée intégralement souscrite) s’élèverait à 6 958 747,72 €, soit une augmentation de capital de 41 791,81 € et une prime d’émission de 6 916 955,91 €.

En cas d’exercice en totalité de la Clause d’extension, et sur la base du même prix d’émission, le produit brut de l’émission de 2 761 988 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l’Offre, de l’augmentation de capital réservée à bioMérieux et de l’Offre Réservée aux Salariés s’élèverait à 7 362 247,72 €, soit une augmentation de capital de 44 191,81 € et une prime d’émission de 7 318 055,91 €.

En cas d'exercice en totalité de l'Option de surallocation, et sur la base du même prix d'émission, le produit brut de l'émission de 2 934 488 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre, de l'augmentation de capital réservée à bioMérieux et de l'Offre Réservée aux Salariés s'élèverait à 7 826 272,72 €, soit une augmentation de capital de 46 951,81 € et une prime d'émission de 7 779 320,91 €.

En supposant la réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre et de l'augmentation de capital réservée à bioMérieux, à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 2,69 €), et la réalisation de l'Offre Réservée aux Salariés, à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 2,15 €), les capitaux propres de la Société au 30 juin 2005 s'établiraient comme suit :

| | Après Offre, augmentation de capital réservée à bioMérieux et Offre Réservée aux Salariés | | | |
|--|--|--|--|--|
| | Avant émission | Avant exercice de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et hors exercice de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation |
| Capitaux propres (en milliers d'euros) (k€) ⁽¹⁾ | 8 463 | 14 482 | 14 880 | 15 339 |
| Nombre d'actions composant le capital | 19 248 020 | 21 860 008 | 22 010 008 | 22 182 508 |
| Capitaux propres par action (en euros) (€) | 0,44 | 0,66 | 0,68 | 0,69 |

⁽¹⁾ Capitaux propres au 30 juin 2005 diminués (a) des frais juridiques, comptables et administratifs et (b) de la rémunération globale de la banque introductrice (cf. paragraphe 8.1 de la présente note d'opération) et majorés du produit brut de l'émission des actions nouvelles.

- Dans le paragraphe “9.2. Incidence de l'Offre, de l'augmentation de capital réservée à la société bioMérieux et de l'Offre Réservée aux Salariés” de la note d'opération, il convient de lire les informations suivantes comme suit :

| | Après Offre, augmentation de capital réservée à bioMérieux et Offre Réservée aux Salariés | | | |
|-----------------|--|--|--|--|
| | Avant émission | Avant exercice de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et hors exercice de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation |
| Part du capital | 1% | 0,88% | 0,87% | 0,87% |

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base des 19 248 020 actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note d'opération, serait modifiée comme suit :

| | Après Offre, augmentation de capital réservée à bioMérieux et Offre Réservée aux Salariés | | | |
|---|--|--|--|--|
| | Avant émission | Avant exercice de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et hors exercice de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation |
| <i>Fondateurs</i> | | | | |
| Bruno Tocqué | 6,51% | 5,73% | 5,69% | 5,65% |
| Fabien Schweighoffer | 6,49% | 5,71% | 5,67% | 5,63% |
| Laurent Bracco | 6,49% | 5,71% | 5,67% | 5,63% |
| <i>Autres</i> | | | | |
| Jean-Luc Belingard | 0,10% | 0,09% | 0,09% | 0,09% |
| Gilles Brisson | 0,11% | 0,09% | 0,09% | 0,09% |
| Edmund Olivier de Vezin | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Laurent Condomine | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Michel Picot | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Patrick Langlois | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Salariés ExonHit | 0,00% | 0,57% | 0,57% | 0,56% |
| <i>Investisseurs personnes morales et fonds</i> | | | | |
| Groupe Banexi Ventures Partners | 17,01% | 14,98% | 14,87% | 14,76% |
| Groupe CDC Entreprises Innovation | 15,78% | 13,89% | 13,80% | 13,69% |
| Dresdner Kleinwort Wasserstein Ltd | 13,85% | 12,20% | 12,12% | 12,02% |
| Groupe Oxford Bioscience Partners | 11,00% | 9,69% | 9,62% | 9,55% |
| Groupe Sofinnova Partners | 9,60% | 8,45% | 8,39% | 8,33% |
| Danske Bank A/S | 4,16% | 3,66% | 3,63% | 3,61% |
| Groupe AGF | 3,91% | 3,44% | 3,42% | 3,39% |
| Groupe La Compagnie Financière Edmond de Rothschild | 2,77% | 2,44% | 2,42% | 2,40% |
| Groupe Sudinnova | 2,22% | 1,95% | 1,94% | 1,92% |
| <i>Public (y compris bioMérieux)</i> | 0,00% | 11,38% | 11,98% | 12,67% |
| <i>Total</i> | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base des 19 248 020 actions existantes et des 4 041 318 actions qui seraient émises en cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions E attachés aux ABSA émises, des OCABSA émises et des options de souscription d'actions en circulation, serait modifiée comme suit :

| | Après Offre, augmentation de capital réservée à bioMérieux et Offre Réservée aux Salariés | | | |
|---|--|--|--|--|
| | Avant émission | Avant exercice de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et hors exercice de l'Option de surallocation | Après exercice en totalité de la Clause d'extension et de l'Option de surallocation |
| <i>Fondateurs</i> | | | | |
| Bruno Tocqué | 5,87% | 5,28% | 5,25% | 5,22% |
| Fabien Schweighoffer | 5,81% | 5,22% | 5,19% | 5,16% |
| Laurent Bracco | 5,81% | 5,22% | 5,19% | 5,16% |
| <i>Autres</i> | | | | |
| Jean-Luc Belingard | 0,09% | 0,08% | 0,08% | 0,08% |
| Gilles Brisson | 0,09% | 0,08% | 0,08% | 0,08% |
| Edmund Olivier de Vezin | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Laurent Condomine | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Michel Picot | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Patrick Langlois | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Salariés ExonHit | 4,99% | 4,97% | 4,94% | 4,91% |
| <i>Investisseurs personnes morales et fonds</i> | | | | |
| Groupe Banexi Ventures Partners | 17,68% | 15,90% | 15,80% | 15,70% |
| Groupe CDC Entreprises Innovation | 13,90% | 12,50% | 12,43% | 12,34% |
| Dresdner Kleinwort Wasserstein Ltd | 13,74% | 12,35% | 12,28% | 12,20% |
| Groupe Oxford Bioscience Partners | 10,97% | 9,86% | 9,80% | 9,74% |
| Groupe Sofinnova Partners | 8,42% | 7,57% | 7,52% | 7,47% |
| Danske Bank A/S | 4,12% | 3,71% | 3,69% | 3,66% |
| Groupe AGF | 3,58% | 3,22% | 3,20% | 3,18% |
| Groupe La Compagnie Financière Edmond de Rothschild | 2,75% | 2,47% | 2,46% | 2,44% |
| Groupe Sudinnova | 2,20% | 1,98% | 1,97% | 1,95% |
| <i>Public (y compris bioMérieux)</i> | 0,00% | 9,60% | 10,12% | 10,71% |
| <i>Total</i> | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

Calendrier indicatif

Le résumé du prospectus devrait être publié dans un quotidien d'information économique et financière en date du 14 novembre 2005. Le résumé incorporera les éléments objets de la présente note complémentaire.